

**VILLE DE TARARE  
RHONE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

SRH 23055

**DELEGATION DE SIGNATURE à Madame Gaëlle GUILLOSSOU**

Le Maire de Tarare,  
VU le code général des collectivités territoriales, article L. 2122-19,  
VU le code général de la fonction publique,  
VU l'arrêté municipal en date du 13 septembre 2022 portant détachement Madame Gaëlle GUILLOSSOU sur l'emploi fonctionnel de directeur général des services,  
VU la délibération n°15 du 30/01/2023 relative à l'acquisition d'une licence de débit de boissons de 4<sup>ème</sup> catégorie,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le Maire de Tarare, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Gaëlle GUILLOSSOU, directrice générale des services pour l'acquisition d'une licence de débit de boissons de 4<sup>ème</sup> catégorie à un prix de vente maximum de 10 000 € TTC hors frais de vente de 14,28 % TTC et autres frais préalables lors de la vente aux enchères prévue le 6 février 2023.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté est :  
- transmis au représentant de l'Etat  
- notifié à l'agent.

Tarare, le 31 janvier 2023

Notifié le .....  
Signature de l'agent

Le Maire de Tarare  
Bruno PEYLACHON

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire de Tarare  
Bruno PEYLACHON



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Fait à Tarare, le .....  
La directrice générale des services

Transmis au représentant de l'Etat le .....

Transmis pour notification à l'agent le .....